



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Volailles

Question écrite n° 177

Texte de la question

M Jean Ueberschlag rappelle à M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement sa question écrite n° 13937 parue au Journal officiel, Assemblée nationale, Débats parlementaires, questions, du 1er décembre 1986 et la réponse du 9 février 1987 concernant les contraintes pesant sur les membres des sociétés avicoles du fait de l'inscription au tableau de certains produits pharmaceutiques. Une réflexion a été engagée à ce sujet et les différents partenaires ont été appelés à transmettre leurs observations et leurs propositions. M Jean Ueberschlag souhaiterait connaître les suites réservées à la demande d'exonération du tableau des produits administrés aux animaux de rente.

Texte de la réponse

Réponse. - L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur l'éventuelle exonération du régime des substances vénéneuses de certains principes actifs médicamenteux destinés aux animaux de rente. Il est précisé que les observations et propositions transmises par les différents professionnels concernés n'ont pas permis, pour le moment, de dégager les axes de convergence indispensables à l'établissement de choix pragmatiques acceptables par tous, dans le respect de la santé publique. Les consultations et contacts vont se poursuivre dans les prochains mois.

Données clés

Auteur : [M. Ueberschlag Jean](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 177

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvern

Ministère attributaire : solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvern

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juillet 1988, page 2139